

l'article 6 du projet de loi seront à peu près les mêmes que ceux dont jouissent les sociétés déjà constituées en corporations par une loi du Parlement.

Il s'agit ici avant tout d'une société de pipe-line pour le transport du gaz; comme elle est relativement peu importante, son activité sera restreinte aux environs de la ligne qui sépare l'Alberta et la Colombie-Britannique.

**L'honorable M. Reid:** Je tiens à formuler ici une observation visant les mesures dont nous avons été saisis et s'appliquant aux pipe-lines. Au cours de nos délibérations portant sur ces mesures, lors de la dernière session, on nous a dit que nous autorisions simplement ces sociétés à s'adresser à certains organismes du gouvernement dont elles pourraient obtenir l'autorisation d'aménager des pipe-lines à certains endroits du pays. J'étais heureux de voir accorder la permission de pouvoir transporter le pétrole de la Colombie-Britannique à la côte. Il n'y avait évidemment personne qui pouvait s'opposer à cela. Ma seule appréhension, c'était de les voir ériger une usine à Vancouver quand ils auraient dû ne pas s'éloigner du fleuve Fraser et y établir cette usine.

Or la société en cause se rend aux États-Unis afin d'aménager une raffinerie qui coûtera 35 millions. Je crois que nous ne devrions pas fermer l'œil sur cette orientation des affaires. Bien sûr, je sais que nous devons recevoir l'aide de grosses collectivités et de nos voisins afin de pouvoir amener le gaz au littoral de la Colombie-Britannique, mais nous n'en sommes qu'au début de la mise en valeur de nos importantes réserves de pétrole, et il s'agit du premier pipe-line qui exportera du pétrole. En visitant la Californie au début de l'année, j'ai été surpris de voir les centaines de puits de pétrole fonctionnant nuit et jour, et il ne m'est jamais venu à l'idée qu'il faudrait exporter notre pétrole aux États-Unis.

Le Sénat serait bien avisé de se pencher encore une fois sur la loi générale qui régit les pipe-lines. A mon avis, notre pays renferme les réserves de pétrole et de gaz les plus considérables de l'univers, et rien ne peut retarder la mise en valeur de ces ressources extraordinaires. De fait, le monde a les yeux tournés vers le Canada. Mais j'ai éprouvé un peu de déception en apprenant que cette société comptait capter notre pétrole afin de l'expédier aux États-Unis et d'aménager une raffinerie au coût de 35 millions, près de la frontière. Nous avons besoin nous-mêmes des sous-produits du pétrole brut: le mazout, les lubrifiants et autres sous-produits. De même j'estime aussi que le raffinage du pétrole,

en notre pays, procurerait de l'emploi à une foule de travailleurs. Il faudrait raffiner le pétrole au Canada; ce que nous devrions exporter, c'est l'essence et tous les autres produits que nous ne pouvons pas consommer nous-mêmes. Je m'oppose à la tendance qui semble se dessiner: l'aménagement outre-frontière de raffineries où l'on transformera les produits qu'il faudrait fabriquer ici au pays.

Les membres du Parlement devraient s'informer des événements qui se succèdent, et j'affirme encore que le Sénat devrait approfondir la loi générale visant les pipe-lines.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois.)

#### RENVOI AU COMITÉ

**L'honorable M. Farris:** J'ignore si mes collègues désirent le renvoi du projet de loi au comité. Je n'ai guère à ajouter aux observations qui ont été formulées.

**L'honorable M. Haig:** Il y aurait lieu, à mon sens, de le renvoyer au comité. Je partage l'avis du sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid). Un grand nombre de Canadiens sont persuadés qu'il faut veiller attentivement à empêcher que ces ressources naturelles ne franchissent la frontière. Contrairement au fer ou à l'acier, ou à d'autres ressources semblables, il s'agit ici de ressources d'exploitation qu'il nous faut manier avec le plus grand soin. Ne nous leurrions pas. Les États-Unis nous ont montré il y a moins d'un an les mesures auxquelles ils peuvent avoir recours quand ils le désirent. Je voudrais bien me tromper, mais je suis persuadé qu'à l'égard de certaines questions le prochain gouvernement d'outre-frontière fera preuve de plus de fermeté que le gouvernement actuel, de façon que si nous exportons vers les États-Unis des marchandises dont les prix concurrencent ceux des produits américains, ils élèveront leurs murailles douanières.

A mon avis, ce projet de loi devrait être renvoyé au comité, afin que nous puissions prouver aux Canadiens que nous étudions ces questions au fond.

**L'honorable M. Roebuck:** Bravo!

**L'honorable M. Haig:** Je m'oppose à ce qu'on adopte une loi en vitesse, à moins qu'une nécessité urgente ne nous y contraigne. Pour ma part, je m'opposerais à ce que le bill fût maintenant lu pour la troisième fois sans avoir été d'abord déféré au comité.

**L'honorable M. Farris:** Je signale à mon collègue que la composition du capital de cette société s'établit à un demi-million. Or,